

NOTE SYNTHÉTIQUE
COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
Communauté des communes MACS

Conformément aux dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré. Préalablement à l'adoption du compte administratif, le conseil communautaire entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable sauf règlement définitif.

Le titre IV de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales a renforcé un certain nombre d'obligations de ces dernières en la matière. Ainsi, la présente synthèse retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le compte administratif retrace les réalisations et constate les résultats de l'exercice.

Au 31 décembre 2021, la Communauté de communes dispose d'un budget principal et de 20 budgets annexes.

Le compte administratif constitue une étape importante du cycle budgétaire puisqu'il vise à :

- comparer les réalisations de crédits aux prévisions,
- dégager les résultats de clôture de l'exercice,
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers.

La note de synthèse présente le compte administratif afférent au dernier exercice, conformément au compte de gestion produit par le comptable public. Il traduit l'exécution intercommunale (budget principal et budgets annexes) en recettes et en dépenses.

Ce document éclaire plus largement sur la situation financière de l'établissement, que ce soit du point de vue de son patrimoine, des modes de financement de ses compétences ou ses engagements à moyen et long terme.

SOMMAIRE :

I - Résultats comptables et financiers 2021

1. Budget principal MACS
2. Budgets annexes MACS

II - Analyse consolidée

1. Maîtrise du fonctionnement
2. Les dépenses d'investissement
3. La capacité de désendettement
4. Orientation des politiques publiques
5. Conclusion

Titre I - Résultats comptables et financiers 2021

BUDGET PRINCIPAL

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

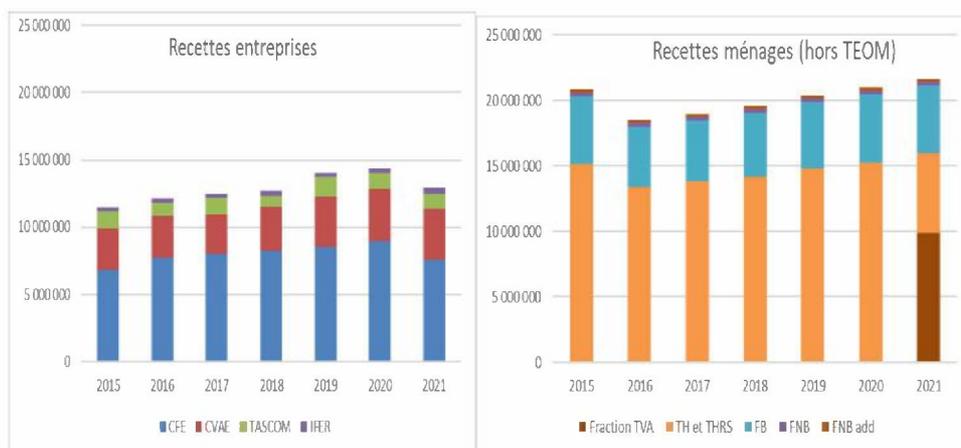
En fonctionnement et par chapitre, les comptes 2021 de MACS sont arrêtés ainsi :

Chapitre		2019	2020	2021
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 708	19 989	12 243
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	257 617	349 149	413 387
73	IMPOTS ET TAXES	35 240 626	35 708 112	35 015 085
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 036 938	4 209 017	5 366 613
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	152 299	104 393	242 442
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 709 982	125 360	98 322
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0
	RECETTES	41 401 169	40 516 020	41 148 092
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 478 840	2 311 830	2 749 269
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 439 888	5 769 248	5 789 903
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 043 273	8 246 602	7 992 157
66	CHARGES FINANCIERES	647 164	654 039	609 747
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 523	0	50
73	IMPOTS ET TAXES	12 533 669	12 582 302	12 490 665
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 141 257	2 788 579	2 849 275
	DEPENSES	32 314 615	32 352 600	32 481 065
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	850 000	850 000	850 001
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	9 936 555	9 013 420	9 517 028
	Epargne brute	11 548 353	10 826 640	11 418 030
	Epargne nette	9 113 104	7 288 686	8 321 385

1) RECETTES

Le principal chapitre de recettes est celui des recettes de fiscalité (Ch73). Il s'élève à 35 M€ en 2021, soit une diminution de -1,9 % par rapport à 2020.

Ce chapitre est composé à 99 % des recettes de fiscalité des ménages et entreprises du territoire et dont l'impact COVID19 s'est fait ressentir sur l'exercice 2021 mais à un niveau inférieur aux prévisions, comme cela a été le cas sur le plan national.



Hormis l'IFER qui a connu une croissance positive en 2021 de plus de 23 % pour atteindre 90 226 €, toutes les lignes de fiscalité ont subi une baisse sur leurs valeurs brutes en chapitre 73.

Les baisses constatées sur la fiscalité basée sur les valeurs locatives sont faussées par la réforme de calcul des bases sur les biens industriels dont les baisses sont majoritairement compensées, à ce jour, sur le chapitre 74.

La CVAE, quant à elle, a baissé de 3,2 % entre 2020 et 2021. Cette contribution est calculée sur la base de la valeur ajoutée des entreprises fortement contraintes en période de confinement.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de fiscalité a été abaissé par la loi de finances pour 2020 au taux de 2017 pour les 80 % des ménages bénéficiant de la première vague de dégrèvement, soit une baisse de 0,08 %. À partir de 2021, la fraction de TVA entre dans le panier fiscal des EPCI en lieu et place de la TH sur les résidences principales. Désormais, la croissance de cette recette sera directement liée à la dynamique nationale.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires demeure et représente une recette pour MACS de 6 M€ en 2021. Le taux de 2019 est figé jusque fin 2022. Au 1^{er} janvier 2023, MACS retrouve son pouvoir de taux.

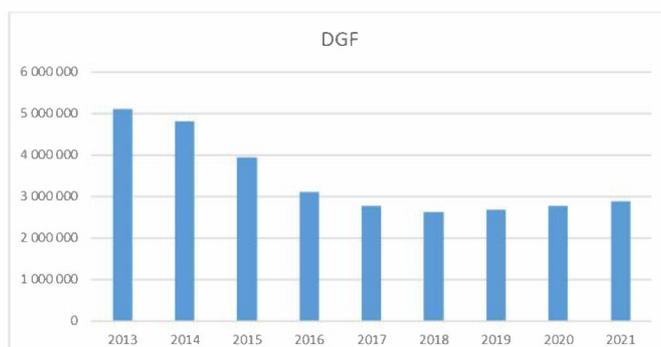
- Le sous-total des recettes de fiscalité ménages a augmenté de 3,25 % grâce à la dynamique de TVA qui représente 46 % en 2021 des recettes de fiscalité ménage et 29 % de l'ensemble des recettes de fiscalité. La valeur de la fraction de TVA versée aux EPCI en 2021 est une valeur plancher. Désormais la dynamique nationale ne pourra entrainer une baisse de la recette que dans la limite de ce plancher. Pour information et analyse future, le comportement constaté de la recette de TVA nationale depuis 20 ans est le suivant :

	Taux normal de TVA	Produit de TVA en Mds €	Taux de croissance TVA	moy 5/5ans glissants
2001	19,60%	108,6	1,3%	2,5%
2002	19,60%	110,4	1,7%	2,2%
2003	19,60%	113,6	2,9%	2,2%
2004	19,60%	120,2	5,8%	2,6%
2005	19,60%	126,6	5,3%	3,4%
2006	19,60%	131,7	4,0%	3,9%
2007	19,60%	136,5	3,7%	4,3%
2008	19,60%	137,7	0,9%	3,9%
2009	19,60%	130,3	-5,4%	1,7%
2010	19,60%	135,6	4,0%	1,4%
2011	19,60%	140,6	3,7%	1,4%
2012	19,60%	142,5	1,4%	0,9%
2013	19,60%	144,5	1,4%	1,0%
2014	20,00%	148,5	2,7%	2,6%
2015	20,00%	151,7	2,2%	2,3%
2016	20,00%	154,5	1,9%	1,9%
2017	20,00%	161,9	4,8%	2,6%
2018	20,00%	167,7	4,3%	3,2%
2019	20,00%	174,0	3,8%	3,4%
2020	20,00%	161,1	-7,4%	1,5%

- Le sous-total des recettes de fiscalité entreprises a diminué globalement de 9,91 % sur le chapitre 73.

Le second chapitre de recettes est le chapitre des dotations (Ch74). Il regroupe les dotations de l'État suite aux réformes successives, dont la DGF et les compensations de fiscalité.

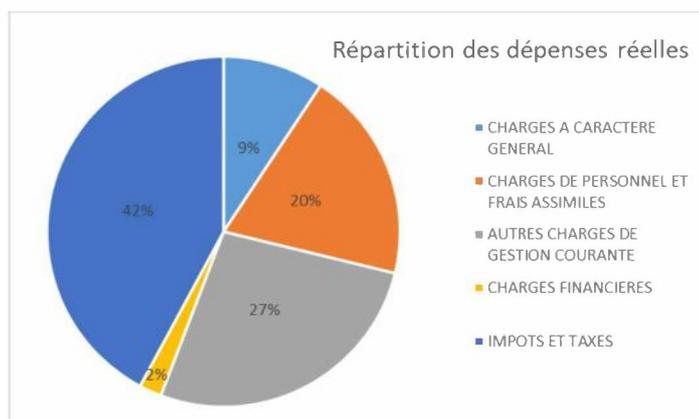
La principale, la DGF, après une longue période de décroissance affiche un léger rebond depuis deux ans.



+3,7 % entre 2020 et 2021
- 43,6 % de 2013 à 2021

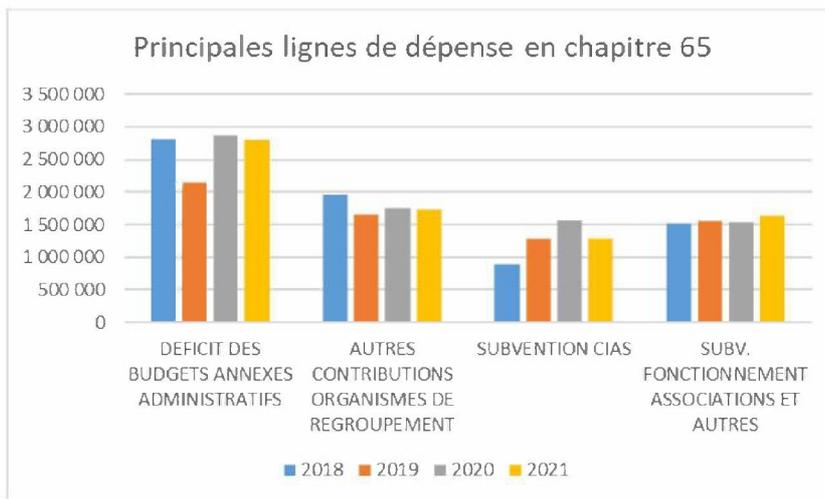
2) DÉPENSES

Du côté des dépenses, l'évolution est de 0,4 % entre 2020 et 2021.



Le chapitre 73 de reversement de fiscalité comprend le FNGIR pour un montant inchangé de 8,4 M€ et des attributions de compensation versées aux communes, qui évoluent au fur et à mesure des évaluations de charges réalisées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Le montant des attributions de compensation est de 4 072 515 € en 2021.

Le deuxième chapitre, dans l'ordre décroissant, est le chapitre 65 des autres charges de gestion courante pour un montant de près de 8 M€, soit 27 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre est fluctuant mais doit tendre à une stabilité selon les objectifs budgétaires mis en place. Il a notamment connu ces deux dernières années des besoins importants liés à la crise sanitaire avec des dotations complémentaires nécessaires aux équilibres financiers des budgets annexes et au CIAS.



Les charges de personnel qui représentent 20 % des dépenses réelles de fonctionnement ont connu une augmentation significative sur le budget principal de MACS en 2020 de plus 6 %. En 2021, cette augmentation est ralentie et représente 0,4 %. Cependant, afin de gommer les variations liées aux transferts entre budgets, les évolutions seront analysées plus avant dans le présent rapport.

Enfin, les charges à caractère général augmentent de 437 439 €, soit + 18,9 % pour plusieurs raisons. Tout d'abord la comparaison à N-1 est faussée par la baisse des dépenses en 2020 engendrée par la crise sanitaire et la baisse d'activité qui en a découlé. Ensuite, parce qu'en début de mandat, la définition des stratégies publiques passe par des dépenses d'études et d'honoraires. Enfin, les dépenses d'entretien ponctuels d'entretien du lac et du chenal ont impacté ce chapitre.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement de MACS présente un solde de 1,9 M€ en 2021. Les recettes d'investissement perçues sur l'exercice ont été plus importantes que les dépenses d'investissement réalisées mais le solde négatif antérieur porte le solde d'investissement à -2,5 M€ au 31/12/2021. Le recours à l'emprunt a été limité à 4 M€ afin d'optimiser la trésorerie.

Le délai de déblocage de subventions sur les dépenses d'équipements justifie cette fluctuation de solde.

Chapitre		2019	2020	2021
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	8 086 023	13 238 307	10 093 526
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 236 532	3 288 777	3 080 514
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 000 570	3 001 498	4 001 980
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	526 193	773 692	65 792
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 772	375 149	2 225
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 141 257	2 712 963	2 849 275
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	580 800	293 121	216 750
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	75 616	0
RECETTES		25 582 146	23 759 123	20 310 061
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 435 933	3 539 038	3 098 043
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	15 000	0	0
45	TRAVAUX HORS COMPETENCE	526 193	773 692	65 792
	DEPENSES EQUIPEMENTS	22 235 829	22 979 922	15 003 356
020	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	580 800	293 121	216 750
DEPENSES		25 793 754	27 585 772	18 383 940
Solde d'investissement N		-211 608	-3 826 649	1 926 121
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		-460 846	-672 454	-4 499 103
Solde d'investissement cumulé 31/12/N		-672 454	-4 499 103	-2 572 982

Les dépenses d'équipement ont été de 15 M€, uniquement sur le budget principal de MACS. Les deux années précédentes étaient exceptionnellement élevées en termes de dépenses d'équipement, correspondant aux soldes d'opérations dans le cadre du PPI précédent. Le montant de 15 M€ pour 2021 n'en demeure pas moins très important notamment pour une première année de PPI.

Ces dépenses d'équipement comprennent notamment :

- la voirie,
- le pôle rugby,
- le déploiement de la fibre,
- le siège de MACS,
- les voies vertes,
- le pôle glisse,
- le dragage de la passe et du chenal
- la GEMAPI.

BUDGET AYGUEBLUE

Ce budget annexe regroupant les écritures comptables du centre aquatique Aygueblue à Saint-Geours-de-Maremne fait apparaître un résultat comptable 2021, avant report de fonctionnement, de 396 K€ équivalant à N-2.

En 2020, le COVID19 est venu grignoter les recettes et les dépenses par une fermeture prolongée de l'établissement. En 2021, l'établissement a également connu des périodes de fermeture dans des conditions un peu différentes.

L'épargne brute sur ce budget est un élément important puisque l'annuité d'emprunt est significative avec plus de 580 K€ sur 2021, dont l'extinction totale est prévue en 2033.

L'épargne nette, représentant le reste disponible après remboursement des échéances d'emprunt, est de 118 K€ en 2021 après une année 2020 négative.

Cette épargne est nécessaire au financement des travaux importants à venir permettant de maintenir sa durée de vie.

FONCTIONNEMENT

Chapitre		2019	2020	2021
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	7 101	0	14 639
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 350	5 859	8 763
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 575 069	1 377 548	1 546 554
76	PRODUITS FINANCIERS	25 410	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	21	0	0
	RECETTES	1 616 950	1 383 408	1 569 956
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	79 972	49 491	58 593
66	CHARGES FINANCIERES	187 729	160 363	144 788
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	673 323	646 331	665 766
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	301 985	303 651	304 416
	DEPENSES	1 243 010	1 159 836	1 173 563
	R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	74 821	448 761	57 271
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	448 761	672 333	453 663
	Epargne brute	675 905	542 492	700 808
		<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>-878 974</i>	<i>-835 056</i>
	Epargne nette	137 394	-17 340	118 593
		<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>-1 417 485</i>	<i>-1 395 137</i>

INVESTISSEMENT

Chapitre		2019	2020	2021
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	582 712	16 050	639 445
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	46 574	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0	0
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	301 985	303 651	304 416
	RECETTES	884 697	366 275	943 860
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	538 511	559 832	582 216
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	90 006	46 696	149 359
	DEPENSES	628 517	606 528	731 574
	Solde d'investissement N	256 181	-240 253	212 286
	D001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-493 990	-237 809	-478 062
	Solde d'investissement cumulé 31/12	-237 809	-478 062	-265 776

Le solde d'investissement cumulé demeure négatif sur le budget annexe Aygueblue. Des dépenses d'équipement sont régulièrement réalisées mais des besoins plus importants sont à venir. Les échéances d'emprunt en cours sont significatifs pour encore une dizaine d'années.

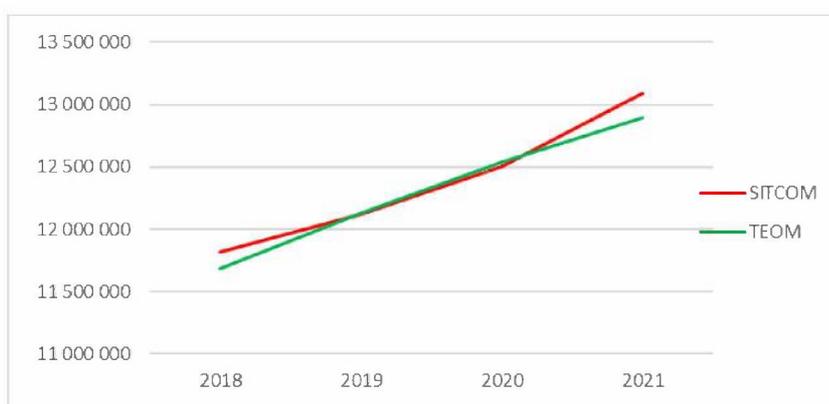
BUDGET DÉCHETS ET ENVIRONNEMENT

Ce budget annexe regroupe :

- l'enlèvement et le traitement des déchets par l'intermédiaire du SITCOM,
- les actions destinées à favoriser les économies d'énergie,
- les actions liées à la GEMAPI,
- l'enlèvement et le traitement des déchets de venaison.

1- Enlèvement et traitement des déchets

L'objectif financier jusqu'à ce jour est la couverture intégrale de la contribution au SITCOM par les recettes de TEOM. Alors qu'en 2020 cet équilibre était encore atteint, en 2021 ce n'est plus le cas. Un déficit de 198 737 € impacte le compte administratif du budget annexe de MACS.



Rappelons que les prévisions d'augmentation de contribution du SITCOM, principalement dans le cadre de l'augmentation de la taxe TGAP, sont de + 4,5 % en 2021, + 3,5 % en 2022 puis + 9 % en 2023, + 9 % en 2024 et + 7 % en 2025.

Le taux de croissance physique des bases de recettes de TEOM a été de + 2,3 % entre 2020 et 2021 et de + 2 % en moyenne de 2018 à 2021. Sachant également que le taux moyen de revalorisation nominale a été en moyenne de + 1,2 % sur ces trois dernières années, soit une variation totale moyenne des bases sur trois ans de + 3,3 %.

Au 1^{er} janvier 2022, pour faire face à ce besoin, la Communauté de communes MACS augmente son taux de fiscalité sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2 %, passant ainsi de 11,21 % à 11,43 %.

2- Soutien aux actions d'économie d'énergie

Sont inclus :

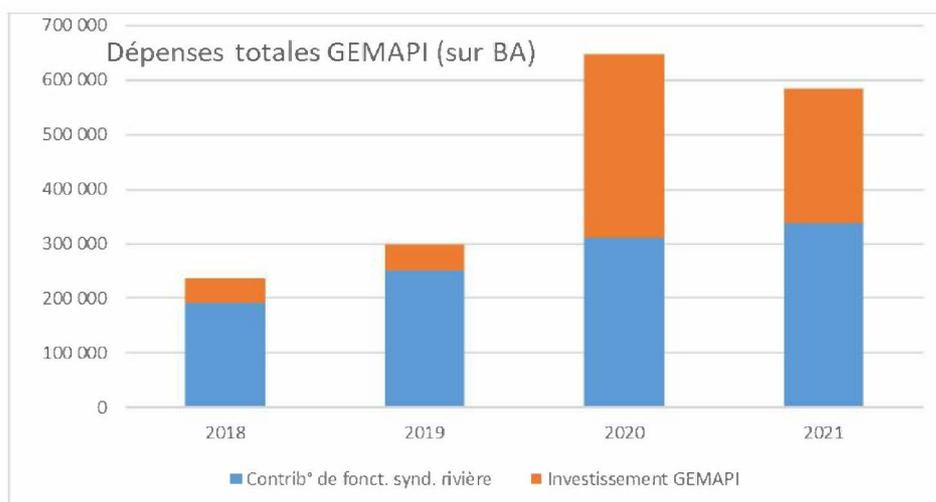
- l'animation de Rénomacs,
- les subventions aux particuliers,
- les subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- le suivi réalisé par les équipes de MACS (coût de gestion).

Entre investissement et fonctionnement, les dépenses directement attribuées à ces actions s'élèvent en 2021 à 408 457,50 €.

3- GEMAPI

Les contributions aux syndicats de rivières augmentent en 2021 de 9,1 %. Elles ont également évolué en 2020 de + 23,3 %, et de + 31,9 % en 2019.

Le besoin de travaux et d'entretien réalisés par les syndicats de rivières ne cessent de croître. En parallèle, des travaux d'investissement importants en matière de GEMAPI sont réalisés.



Pour faire face au financement de cette compétence, des attributions de compensation sont prélevées sur les communes mais ne suffisent pas. Entre fonctionnement et investissement, les dépenses 2021 liées à la GEMAPI s'élèvent à 583 260,23 €.

FONCTIONNEMENT

Chapitre		2019	2020	2021
73	IMPOTS ET TAXES	12 130 420	12 538 388	12 891 433
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	354 830	790 221	910 217
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	58 641	26 957	0
	RECETTES	12 543 891	13 355 566	13 801 650
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	111 654	163 130	182 617
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	89 460	83 008	93 393
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 368 033	12 867 869	13 373 833
66	CHARGES FINANCIERES	0	5 911	13 971
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 836	83 663	124 497
	DEPENSES	12 603 982	13 203 581	13 788 310
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	346 270	286 479	438 464
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	286 179	438 464	451 804
	Epargne brute	-83 896	208 691	137 837
	<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>-438 726</i>	<i>-581 530</i>	<i>-772 381</i>
	Epargne nette	-83 896	158 691	-15 497
	<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>-438 726</i>	<i>-631 530</i>	<i>-925 714</i>

INVESTISSEMENT

Chapitre		2019	2020	2021
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	24 247	2 239	26 118
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 415	421 200	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000 000	1 300 000	0
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 836	83 663	124 497
	RECETTES	1 061 498	1 807 103	150 615
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	50 000	153 333
26	TITRES DE PARTICIPATIONS	150 000	81 665	3 500
	DEPENSES D'EQUIPEMENTS	452 761	601 083	522 206
	DEPENSES	602 761	732 748	679 039
	Solde d'investissement N	458 737	1 074 355	-528 424
	Solde d'investissement cumulé 31/12	-34 841	1 039 514	511 089

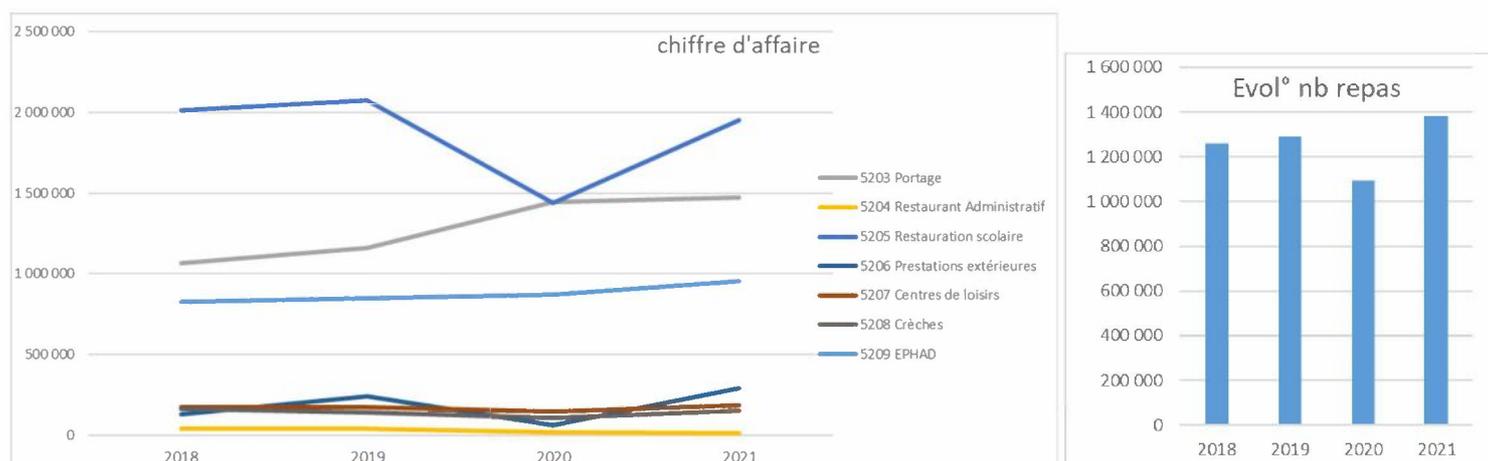
BUDGET PÔLE CULINAIRE

Après une année 2020 particulièrement difficile liée à la crise sanitaire, 2021 demeure en demie teinte pour le budget annexe du pôle culinaire. L'activité du pôle culinaire a repris mais la croissance des dépenses ralentit l'épargne constitutive de fonds propres.

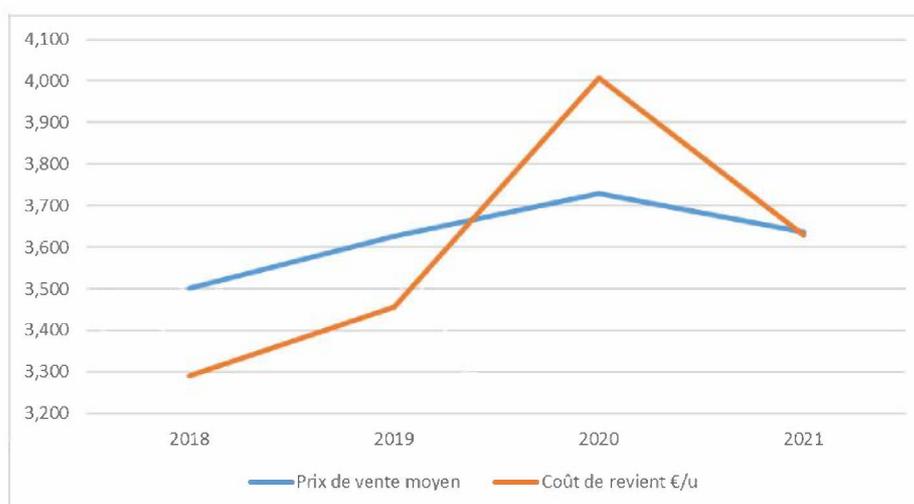
FONCTIONNEMENT

Chapitre		2019	2020	2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0	0	22 663
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0	88 140	47 928
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 682 694	4 081 364	5 023 904
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0	11 887	10 299
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 200	420 500	160 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 104	22 962	3 823
	RECETTES	4 698 998	4 624 853	5 268 617
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 625 747	2 530 964	3 067 136
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 722 175	1 776 149	1 821 547
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 797	11 761	39 949
66	CHARGES FINANCIERES	41 560	37 131	32 502
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 293	19 636	1 854
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	50 000	50 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	211 415	243 783	248 041
	DEPENSES	4 627 986	4 669 423	5 261 028
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	300 000	300 000	255 432
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	371 012	255 431	263 020
	Epargne brute	303 615	245 887	303 660
	<i>Avant subvention d'équilibre</i>	291 415	-174 613	143 660
	Epargne nette	209 646	147 680	201 024
	<i>Avant subvention d'équilibre</i>	197 446	-272 820	41 024

Le chiffre d'affaires est remonté au-delà de 2019 grâce au portage de repas qui a bondi de 37 % entre 2018 et 2021. En revanche, la restauration scolaire n'a pas encore retrouvé son niveau habituel.



Du côté des dépenses, les augmentations se poursuivent sur l'ensemble des principaux chapitres. Le résultat comptable, avant report de résultat N-1, est alors juste à l'équilibre.



Avec une subvention d'équilibre de 160 000 €, le budget annexe dégage une épargne 2021 du niveau de 2019, permettant de couvrir les échéances d'emprunt et de poursuivre progressivement la constitution de fonds propres nécessaires au besoin de financement à venir pour la construction du futur pôle culinaire sur la zone d'activité Atlantisud à Saint-Geours-de-Maremne. Le solde d'investissement au 31/12/2021 est de 805 866 €.

INVESTISSEMENT

Chapitre	2019	2020	2021
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	309 040	172 749	8 110
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	116 393	0
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0	0
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	211 415	243 783	248 041
RECETTES	520 455	532 925	256 151
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	93 969	98 207	102 636
DEPENSES D'EQUIPEMENT	599 176	87 823	116 606
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0	0	0
DEPENSES	693 145	186 030	219 242
Solde d'investissement N	-172 690	346 895	36 909
Solde d'investissement cumulé 31/12	422 062	768 957	805 866

BUDGET TRANSPORT

Pour rappel, ce budget relève de la nomenclature comptable M43 ; il est assujéti à la TVA (non récupération du FCTVA). Il s'agit d'un budget SPIC, imposé par les textes législatifs. Cependant, par dérogation, le versement d'une subvention d'équilibre est autorisé sur présentation du mode de calcul et des motivations.

FONCTIONNEMENT

Chapitres		2019	2020	2021
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	110 061	59 946	106 488
73	IMPOTS ET TAXES	1 926 504	1 772 940	2 003 150
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11 530	154 777	117 635
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	221 720	273 761	205 001
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 479	242	0
RECETTES		2 305 295	2 261 667	2 432 274
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 156	55 389	67 615
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	134 889	126 056	144 972
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 946 280	1 862 175	2 012 463
66	CHARGES FINANCIERES	0	4 138	3 561
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 253	0	2 014
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	47 502	148 581	165 910
DEPENSES		2 181 080	2 196 337	2 396 534
R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		133 675	257 890	323 220
Résultat de fonctionnement de l'exercice		257 890	323 220	358 960
Epargne brute		142 491	213 668	203 664
		<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>-79 229</i>	<i>-60 093</i>
Epargne nette		142 491	178 668	156 998
		<i>Avant subvention d'équilibre</i>	<i>-79 229</i>	<i>-95 093</i>

INVESTISSEMENT

Chapitres		2019	2020	2021
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	84 377	476 360	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	700 000	0	0
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	47 502	148 581	165 910
RECETTES		831 879	624 941	165 910
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	35 000	46 667
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	551 400	185 760	194 326
DEPENSES		551 400	220 760	240 993
Solde d'investissement N		280 479	404 181	-75 083
Solde d'investissement cumulé 31/12		-14 096	390 085	315 003

Après une année 2020 hors norme puisque très largement impactée par le COVID, 2021 retrouve une croissance des recettes sur le budget annexe transport.

Les dépenses reprennent également leur rythme de croissance lié à la reprise d'activité notamment. L'épargne nette 2021 s'élève à 156 998 € et le solde d'investissement est de 315 003 € au 31/12/2021, permettant de faire face aux dépenses d'équipements annuelles.

BUDGET PORT DE CAPBRETON

Pour rappel, ce budget relève de la nomenclature comptable M4 ; il est assujéti à la TVA (non récupération du FCTVA). Il s'agit d'un budget SPIC, imposé par les textes législatifs.

FONCTIONNEMENT

Chapitre		2019	2020	2021
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0	190	0
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 926 905	1 940 632	2 083 557
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	96 019	92 426	117 232
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 447	24 360	23 899
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 281	0	0
RECETTES		2 059 652	2 057 608	2 224 688
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	678 978	695 593	736 063
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	599 402	593 906	586 306
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 283	7 721	8 167
66	CHARGES FINANCIERES	32 251	23 723	19 618
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 276	4 200	4 105
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	100 000	160 650	296 504
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	34 565	101 626	82 098
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	254 813	260 906	0
DEPENSES		1 713 568	1 848 326	1 732 860
	R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	62 597	408 680	442 171
Résultat de fonctionnement de l'exercice		408 680	617 962	934 000
	Epargne brute	669 445	610 678	768 538
	Epargne nette	561 223	498 528	659 992
		29,1%	25,7%	

Les tarifs du port ont augmenté de 2 % en 2021 mais la reprise d'activité après une année semi confinée fait apparaître une hausse des recettes plus importante, 2020 n'ayant pas bénéficié de sa pleine croissance. Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5 % en un an. Le budget annexe du port de Capbreton présente un résultat de fonctionnement en progression principalement par l'absence de provision pour charge constituée en 2021.

L'épargne progresse comme cela a été souhaité dans le but de constituer des fonds propres nécessaires au financement des opérations d'investissement. À ce jour, le solde d'investissement cumulé représente 92 301 € sur le budget annexe du port.

INVESTISSEMENT

Chapitre		2019	2020	2021
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	254 813	260 906	296 504
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	180 522	0	175 790
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	32 811	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0	0
RECETTES		435 335	293 717	472 295
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	108 222	112 150	108 547
	EQUIPEMENTS	289 746	326 203	181 656
DEPENSES		397 967	438 353	290 203
Solde d'investissement N		37 367	-144 636	182 092
Solde d'investissement cumulé 31/12/N		54 846	-89 790	92 301

BUDGETS DES ZAE

Il existe au 31/12/2021, 14 budgets annexes de ZAE de MACS :

- ZAE de MACS à Josse
- ZAE de MACS à Magescq
- ZAE de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse
- ZAE de MACS à Capbreton
- ZAE de MACS à Soustons
- ZAE de MACS à Saubrigues
- ZAE de MACS à Bénèze-Maremne
- ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3
- ZAE de MACS « Marlé » à Tosse
- ZAE communales depuis leur transfert à MACS au 1^{er} janvier 2017
- ZAE de MACS à Saubusse
- ZAE de MACS « Boulins » à Josse
- ZAE de MACS « Pey de l'ancre II » à Messanges
- ZAE de MACS « du Tuquet » à Angresse (extension)

Rappel des principes de création des ZAE (hors ZAE communales aménagées et transférées) :

- ❖ les études préliminaires sont inscrites au budget principal de MACS puis transférées au budget annexe lors de sa création ;
- ❖ achat du terrain par MACS :
 - condition suspensive et paiement de 50 % lorsque le permis d'aménager est purgé de tout recours ;
 - versement au fur et à mesure du taux de commercialisation ;
- ❖ aménagement de la zone par MACS ;
- ❖ commercialisation par MACS ;
 - à minima recherche de l'équilibre financier,
 - intégration des coûts internes de MACS,
 - ajustement des prix de vente à la valeur du marché.

Chaque budget fait l'objet d'un compte de gestion et d'un compte administratif individualisés et joints au présent rapport. La présentation par chapitre voté sera ici cumulée sur l'ensemble des ZAE afin d'avoir une vision d'ensemble.

FONCTIONNEMENT

		2020	2021
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	126 371,30	126 371,30
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 892 011,22	2 748 933,18
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		57 901,33
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	1 119 154,22	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	1 145 863,55	3 926 868,99
	Total Dépenses	4 283 400,29	6 860 074,80
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 932 560,41	1 938 986,09
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	1 601 201,87	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	2 325 667,12	5 681 651,60
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VE	230 160,00	1 376 891,28
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIC	0,00	183 587,70
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,57	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 425,11	95,00
	Total Recettes	6 096 015,08	9 181 211,67
	Solde Fonctionnement	1 812 614,79	2 321 136,87
	Epargne brute	-1 655 425,54	-1 246 260,53
	Epargne nette	-1 783 791,22	-1 588 569,06

Sur l'exercice, 65 K€ d'études ont été mandatés sur les ZAE et d'importants travaux d'aménagement ont été réalisés avec plus de 1,8 M€, notamment sur la ZAE Tinga à Magescq, Marlet à Tosse et Boulin à Josse. La zone de Laubian 3 est la prochaine zone en programmation d'aménagement.

18 terrains ont été vendus (paiement effectif) sur les zones de TOSSE, SAUBRIGUES, SOUSTONS, JOSSE, SAINT VINCENT DE TYROSSE pour un total de près de 1.4M€.

En parallèle, une cession a été effective sur l'année sur le budget annexe des zones d'activité communales aménagées, concernant la zone Artiguenave à Labenne.

Au 31/12/2021, 39 lots sont en cours de commercialisation sur 9 zones d'activité.

Titre II - Analyse consolidée

Le présent chapitre propose une description de l'évolution des grands indicateurs et éléments d'analyse.

Les analyses d'évolution globale sont le plus souvent présentées hors ZAE. En effet, les budgets annexes des ZAE sont des budgets souhaités autonomes. Ils s'équilibrent sur plusieurs années et connaissent des variations importantes selon le rythme des aménagements et de la commercialisation. De plus, les dépenses sont constatées en fonctionnement, ce qui altère l'analyse globale de la section.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
MACS	32 481 065,14	41 998 091,89	9 517 026,75
AYGUEBLUE	1 173 562,88	1 627 226,18	453 663,30
PÔLE CULINAIRE DE MACS	5 261 028,39	5 524 049,80	263 021,41
TRANSPORT	2 396 534,27	2 755 494,15	358 959,88
DECHETS ENVIRONNEMENT	13 788 310,18	14 240 114,00	451 803,82
PORT DE CAPBRETON	1 732 860,04	2 666 859,54	933 999,50
Macs et budgets annexes	56 833 360,90	68 811 835,56	11 978 474,66
CDC MACS ZAE JOSSE	32 790,04	111 971,62	79 181,58
CDC MACS ZAE MAGESCQ	1 823 991,44	3 044 193,44	1 220 202,00
CDC MACS BENESSE	342 950,48	837 769,13	494 818,65
CDC MACS ZAE SEIGNOSSE	57 901,33	57 901,33	0,00
CDC MACS ZAE CAPBRETON	515 245,37	533 000,25	17 754,88
CDC MACS ZAE TYROSSE	328 885,74	206 027,53	-122 858,21
ECO ZONE SOUSTONS	840 431,06	1 266 197,54	425 766,48
ZAE DE LAUBIAN 3	395 122,86	399 812,21	4 689,35
ZAE DE SAUBRIGUES	648 195,17	699 676,07	51 480,90
ZAE COMMUNALES AMENAGEES	89 977,09	86 464,00	-3 513,09
ZAE DU MARLE A TOSSE	993 374,89	1 125 730,69	132 355,80
ZAE DE SAUBUSSE	224 526,55	224 526,55	0,00
ZAE DE BOULINS A JOSSE	175 826,26	197 084,79	21 258,53
ZAE	6 469 218,28	8 790 355,15	2 321 136,87
Solde de fonctionnement	63 302 579,18	77 602 190,71	14 299 611,53

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Solde
MACS	22 883 043,40	20 310 061,30	-2 572 982,10
AYGUEBLUE	1 209 636,32	943 860,42	-265 775,90
PÔLE CULINAIRE DE MACS	219 241,87	1 025 107,84	805 865,97
TRANSPORT	240 992,85	555 995,51	315 002,66
DECHETS ENVIRONNEMENT	679 039,08	1 190 128,46	511 089,38
PORT DE CAPBRETON	379 993,26	472 294,58	92 301,32
Macs et budgets annexes	25 611 946,78	24 497 448,11	-1 114 498,67
CDC MACS ZAE JOSSE	139 645,40	32 790,04	-106 855,36
CDC MACS ZAE MAGESCQ	3 416 684,46	1 164 184,32	-2 252 500,14
CDC MACS BENESSE	1 511 584,13	312 862,40	-1 198 721,73
CDC MACS ZAE CAPBRETON	1 828 847,74	500 845,37	-1 328 002,37
CDC MACS ZAE TYROSSE	366 425,42	206 027,53	-160 397,89
ECO ZONE SOUSTONS	1 252 965,08	407 732,54	-845 232,54
ZAE DE LAUBIAN 3	788 755,72	393 632,86	-395 122,86
ZAE DE SAUBRIGUES	780 459,62	396 716,45	-383 743,17
ZAE DU MARLE A TOSSE	811 457,18	259 397,93	-552 059,25
ZAE DE SAUBUSSE	449 019,10	224 492,55	-224 526,55
ZAE DE BOULINS A JOSSE	178 615,79	28 187,00	-150 428,79
ZAE	11 524 459,64	3 926 868,99	-7 597 590,65
Solde d'investissement	37 136 406,42	28 424 317,10	-8 712 089,32

Les écritures en section d'investissement des budgets annexes des ZAE représentent les stocks de terrains aménagés dans l'attente de leur commercialisation. Au 31/12/2021, le cumul de l'avance de trésorerie et donc du portage financier par MACS s'élève à environ 5,3 millions d'euros (solde négatif d'investissement de 7,6 M€, moins le solde positif de fonctionnement de 2,3 M€).

1) La maîtrise du fonctionnement

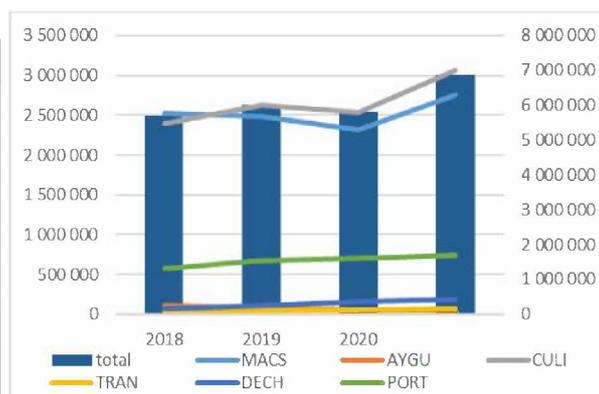
Face à des recettes en cours de réforme par la suppression de la taxe d'habitation, l'entrée d'une fraction de TVA nationale dans son panier fiscal, la baisse des impôts sur les entreprises industrielles, des compensations inférieures aux réductions, le gel des taux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, MACS s'est donnée pour objectif en 2021, tout comme en 2020, de ne pas dépasser les 2 % de variation des charges de fonctionnement (chapitre 011 et chapitre 65) et 3 % sur les charges de personnel.

a- Charges à caractère général

Après une année de baisse des charges à caractère général en 2020, le chapitre connaît une augmentation en 2021. Le taux de croissance est de +18,2 % sur un an et de 7 % sur la base de N-2.

Cependant, il faut tenir compte des spécificités. L'année 2020 a été une année perturbée par la crise sanitaire et le ralentissement des dépenses. Notamment, le pôle culinaire voit ce chapitre varier en fonction de son niveau de production avec une reprise d'activité en 2021 et une croissance des repas en portage à domicile. Sur le budget principal de MACS, les besoins liés aux études et définitions des stratégies des politiques publiques de début de mandat se font également sentir sur 2021.

	2019	2020	2021
MACS	2 478 840	2 311 830	2 749 269
AYGU	79 972	49 491	58 593
CULI	2 625 747	2 530 964	3 067 136
TRAN	46 156	55 389	67 615
DECH	111 354	163 130	182 617
PORT	678 978	695 593	736 063
ZAE			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 021 047	5 806 396	6 861 293
	Variation N / N-1	5,5%	-3,6%
	Variation moy. N / N-2		0,9%
			18,2%
			7,0%



b- Charges de gestion courante

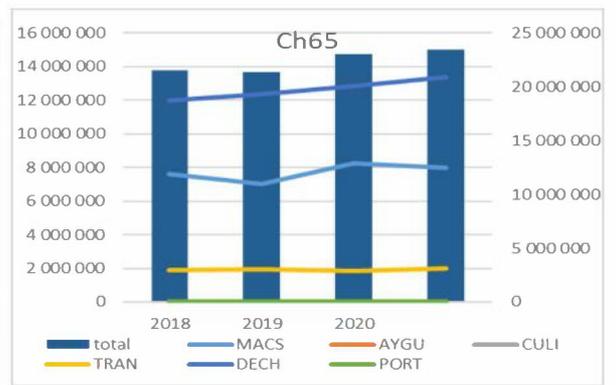
Le chapitre des charges de gestion courante regroupe les subventions aux budgets annexes, aux établissements publics et privés.

En sens inverse au chapitre précédemment exposé, le chapitre 65 a subi une hausse en 2020 causée par le COVID et les besoins du budget annexe déchets et environnement. En 2021, l'augmentation est limitée à 1,9 %.

Les diverses contributions aux organismes (conservatoire des Landes, Syndicats mixtes, office de tourisme, EPFL...) sur le budget principal de MACS subissent une baisse de 4.38 % en 2021 après une hausse en 2020 de 8.45%.

Cet arrêté des comptes confirme à nouveau la nécessité d'un financement du budget annexe déchets et environnement face à l'envolée du besoin.

		2019	2020	2021
	MACS	7 043 273	8 246 602	7 992 157
	AYGU	0	0	0
	CULI	1 797	11 761	39 949
	TRAN	1 946 280	1 862 175	2 012 463
	DECH	12 368 033	12 867 869	13 373 833
	PORT	8 283	7 721	8 167
	ZAE			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 367 665	22 996 128	23 426 568
	Variation N / N-1	-0,7%	7,6%	1,9%
	Variation moy. N / N-2		3,4%	4,8%



c- Charges de personnel

Les charges de personnel de MACS et ses budgets annexes évoluent de façon irrégulière selon les évolutions du périmètre de compétence, des départs et des embauches, des évolutions du cadre juridique, des négociations sociales et salariales, ...

Cependant, le chapitre de dépense 012 intitulé charges de personnel et frais assimilés ne peut être analysé directement. Il doit être retraité des recettes venant atténuer ce chapitre :

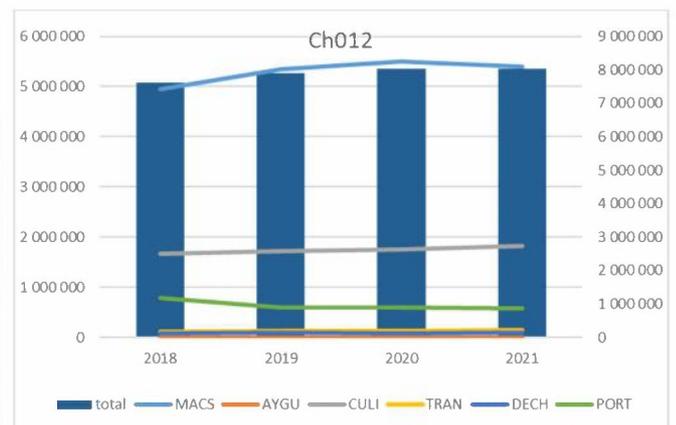
- les remboursements de rémunérations et de charges sociales (indemnités journalière de sécurité sociale, remboursement assurance statutaire),
- les recettes de refacturation entre budgets afin de ne pas compter deux fois la charge.

Les charges réelles de personnel et frais assimilés sont stables entre 2020 et 2021 après une année 2020 marquée par le versement de la prime COVID pour l'ensemble du personnel.

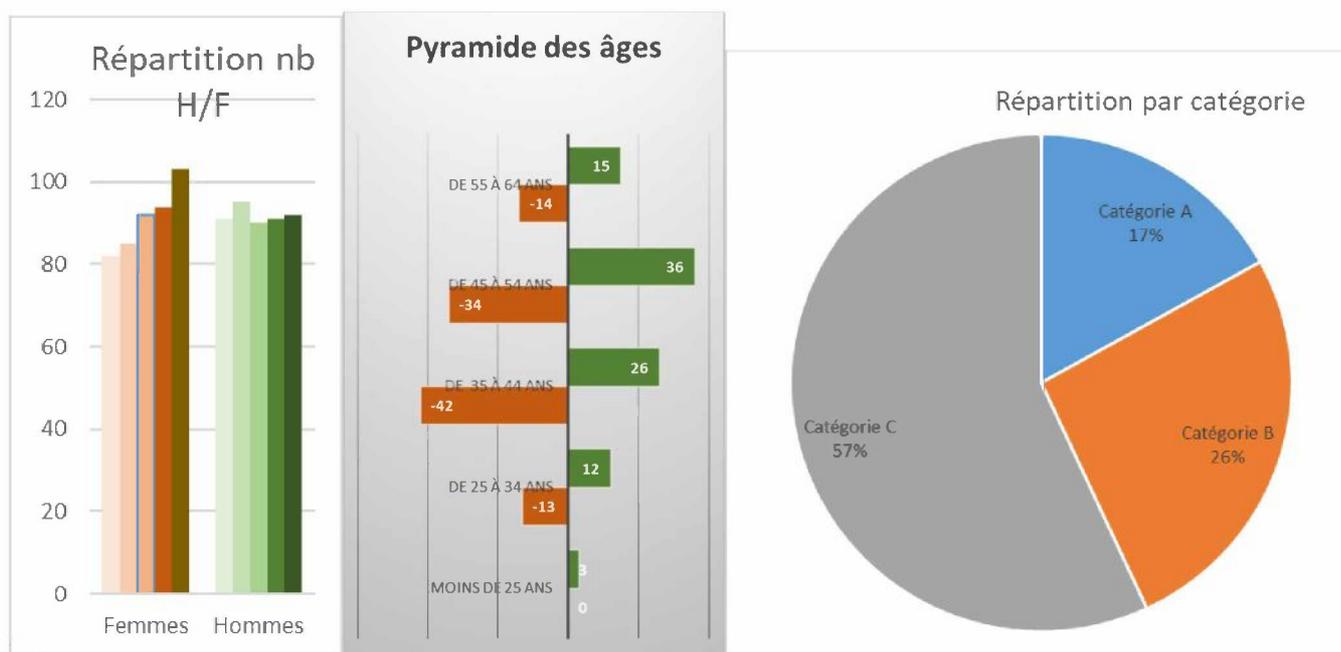
Les dépenses de personnel sur l'année 2021 ont été marquées par :

- 4 recrutements au pôle culinaire pour faire face à l'absentéisme, mais aussi plusieurs recours à des CDD en cette période COVID,
- sur le budget principal, 6 recrutements : transition énergétique, ADS, ressources humaines, voirie, aidant numérique, juridique.

	2019	2020	2021
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 985 815	8 348 366	8 436 119
Variation	1,9%	4,5%	1,1%
Variation moy. N / N-2		3,3%	2,8%
Retraitement extracomptable	-93 168	-306 330	-400 307
CHARGES réelles DE PERSONNEL	7 892 647	8 042 036	8 035 813
Variation	3,8%	1,9%	-0,1%
Variation moy. N / N-2		2,9%	0,9%



L'effectif du personnel au 31/12/2021 est de 195 agents au sein de MACS (et de ses budgets annexes et hors CIAS). La part des femmes n'a eu de cesse d'augmenter et représente aujourd'hui 52,8 % du personnel. La moyenne d'âge est inférieure à 45 ans.



d- Autofinancement

Les ratios financiers les plus communément analysés par les communes et intercommunalités sont l'épargne brute et l'épargne nette.

L'épargne brute des collectivités représente la part des recettes de fonctionnement dégagée dans l'année N et disponible au financement des remboursements d'emprunt et aux investissements dans un deuxième temps. Sa formule mathématique est la suivante : recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, moins les dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles.

L'épargne nette, correspond à l'épargne brute à laquelle on déduit les remboursements d'emprunt. De fait, cet indicateur financier correspond aux ressources dégagées dans l'année pour financer les investissements. L'épargne nette dégagée permet de limiter l'emprunt à souscrire pour financer les dépenses d'équipement et ainsi conserver une santé financière saine par une capacité de désendettement absorbable.

Il est utile ici encore de regrouper l'ensemble des budgets de MACS (hors ZAE).

	2019	2020	2021
MACS	11 548 353	10 826 640	11 418 030
AYGU	675 905	542 492	700 808
CULI	303 615	245 887	303 660
TRAN	142 491	213 668	203 664
DECH	-83 896	208 691	137 837
PORT	692 615	610 678	768 538
ZAE			
Epargne brute	13 279 082	12 648 056	13 532 537
MACS	9 113 104	7 288 686	8 321 385
AYGU	137 394	-17 340	118 593
CULI	209 646	147 680	201 024
TRAN	142 491	178 668	156 998
DECH	-83 896	158 691	-15 497
PORT	692 615	630 837	659 992
ZAE			
Epargne nette	10 211 354	8 387 222	9 442 494

Le total de l'épargne nette dégagée est de 9,4 M€. Il correspond au montant des fonds propres dégagés dans l'année pour financer les investissements, permettant une économie d'emprunt d'autant.

Ce chiffre reste à nuancer, puisque les ZAE ont été exclues, considérant leur objectif d'équilibre. Cependant, l'avance de fonds effectuée afin de réaliser sur les fonds propres de MACS les aménagements nécessaires à la commercialisation, s'élève à près de 1 589 000 € (correspondant à l'épargne nette négative des ZA sur 2021).

Le solde disponible est alors provisoirement de 7,8 M€.

Du point de vue de l'analyse, il est intéressant également d'afficher les indicateurs AVANT le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes, afin de présenter une situation réelle et non lissée. C'est-à-dire le besoin réel de financement de chacun des budgets.

	2019	2020	2021
MACS	13 691 982	13 688 670	14 206 977
AYGU	-878 974	-835 056	-812 921
CULI	291 415	-174 613	143 660
TRAN	-79 229	-60 093	-1 336
DECH	-438 726	-581 530	-772 381
PORT	692 615	610 678	768 538
ZAE			
Epargne brute (avant subvention d'équilibre)	13 279 082	12 648 056	13 532 537
<i>% des RRF (avant subv. d'équilibre)</i>	<i>21,9%</i>	<i>20,7%</i>	<i>21,3%</i>
MACS	11 256 733	10 150 716	11 110 333
AYGU	-1 417 485	-1 394 888	-1 395 137
CULI	197 446	-272 820	41 024
TRAN	-79 229	-95 093	-48 003
DECH	-438 726	-631 530	-925 714
PORT	692 615	630 837	659 992
ZAE			
Epargne nette (avant subvention d'équilibre)	10 211 354	8 387 222	9 442 494
<i>% des RRF (avant subv. d'équilibre)</i>	<i>16,8%</i>	<i>13,7%</i>	<i>14,9%</i>

(à noter le retraitement extra-comptable des contributions à Vert Marine enregistrées historiquement en dépenses exceptionnelles mais incluses dans le calcul de l'épargne brute et nette du budget annexe Aygueblue).

Le total de l'épargne nette demeure de 9,4 M€. Cependant, le budget annexe du port doit suivre une analyse à part puisqu'en statut SPIC, il ne peut (sauf exception) être financé par le budget principal. À ce titre, le plan pluriannuel d'investissement du port de Capbreton a été isolé. Il n'est pas inclus dans l'enveloppe des 90 M€ d'investissement du mandat réévalué à 105 M€. Le budget annexe du port de Capbreton doit construire son propre plan d'investissement, selon son programme de fonctionnement et les fonds propres dégagés.

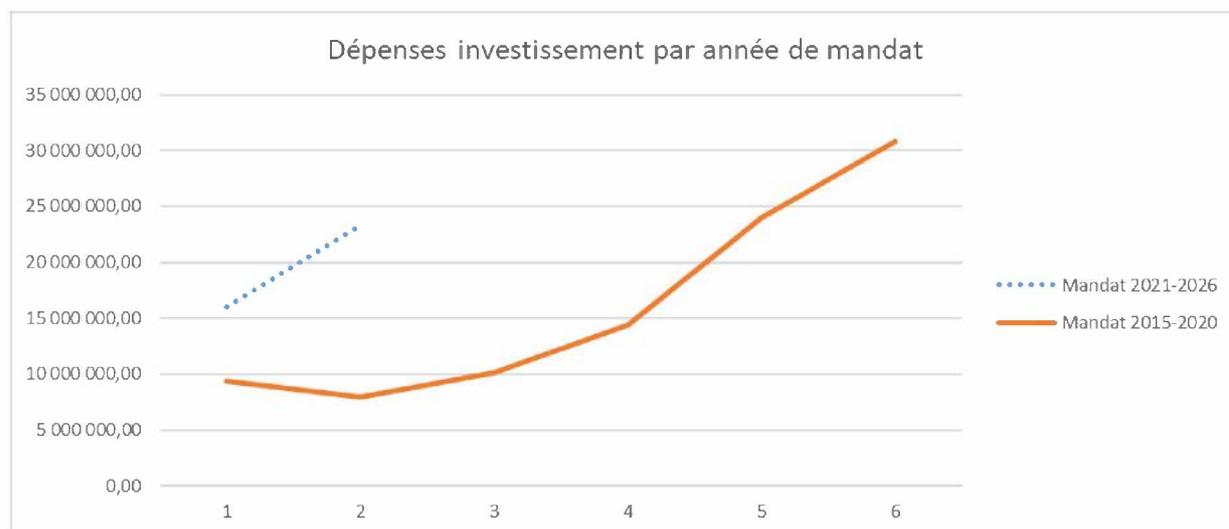
L'épargne nette destinée au financement du PPI de 105 M€ est alors de 8,8 M€ (avant déduction de l'épargne négative des ZAE). Elle est supérieure aux simulations financières de début d'exercice 2021 dans un contexte épidémique à ce moment-là chargé d'incertitudes. Le territoire de MACS a vu ses recettes de fiscalité moins impactées par la crise sanitaire que la majorité des autres EPCI en France.

2) Les dépenses d'investissement

Après une année 2020 particulièrement offensive en termes de dépense d'investissement pour un début de mandat avec plus de 24 M€, MACS en a réalisé en 2021, 16,4 M€.

Dépenses d'équipement	2021
VOIRIE	5 422 292,98
POLE RUGBY	1 927 924,86
VOIES VERTES	1 511 210,10
PATRIMOINE ET ENTRETIEN	1 179 799,17
FIBRE OPTIQUE	1 145 325,12
SIEGE DE MACS	998 860,09
PORT et LAC	996 897,25
SYSTEMES D'INFORMATION	590 037,54
GEMAPI	509 490,55
HORS PPI - BA PORT	331 014,61
POLE GLISSE	328 446,60
ENVIRONNEMENT	277 450,33
POLITIQUE SPORTIVE	271 487,77
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	214 547,18
MOBILITE	194 326,17
LOGEMENT SOCIAL	131 299,93
POLE CULINAIRE	116 606,06
RESTAURANT ADMINISTRATIF	94 081,82
HABITAT	56 248,54
STARTEGIE FONCIERE	49 008,41
POLE ARTS PLASTIQUES	20 740,40
FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL	17 162,77
TOTAL	16 384 258,25

Ce montant demeure élevé au regard du calendrier. Quand, en première année pleine de mandat, en 2015, MACS investissait 9,3 M€, en 2021 la Communauté de communes a réalisé 16 M€, soit 7 M€ de dépenses supplémentaires.



Les restes à réaliser à reporter sur N+1 s'élèvent au 31 décembre à 4 M€ en dépense et à 2,5 M€ en recette, soit un solde de - 1,5 M€.

Ces opérations d'investissement ont été financées en partie par :

- le solde d'investissement disponible au 01/01/2021. Il correspond au solde cumulé et restant disponible des épargnes nettes annuelles,
- les subventions d'investissement obtenues pour 3,1 M€, dont le remboursement du FCTVA,
- un emprunt pour 4 M€.

Le solde d'investissement cumulé disponible au 31/12/2021 est le solde des fonds propres disponible pour le financement des opérations d'investissement.

Autrement dit, il s'agit du cumul des épargnes nettes constituées précédemment restant disponible après paiement des investissements déjà réalisés.

Il est alors également un indicateur financier indispensable à suivre puisqu'il contribue au financement des opérations d'investissement à venir.

Dans le cas d'un solde d'investissement négatif au 31/12/N, cela signifie que l'épargne nette de l'exercice en cours a d'ores-et-déjà été consommée durant l'exercice comptable. La trésorerie disponible étant la variable d'ajustement des dépenses possibles.

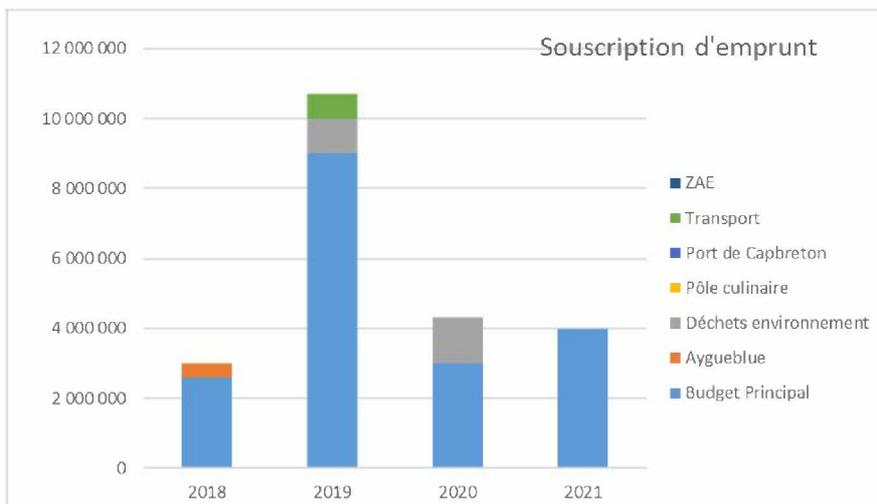
3) La capacité de désendettement

Comme mentionné dans le paragraphe précédent, le solde du financement nécessaire aux investissements est le recours à l'emprunt.

L'emprunt sert à financer les dépenses d'investissement qui n'auraient pu être couvertes par des subventions ou de l'autofinancement.

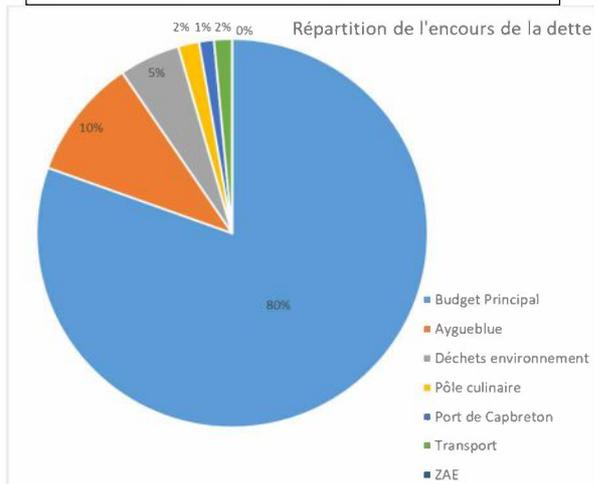
Le suivi de cet endettement est une priorité absolue en termes de suivi financier puisqu'il a des conséquences sur le long terme. Il peut, s'il n'est pas maîtrisé, englober la capacité d'autofinancement d'une collectivité.

En 2021, MACS a débloqué 4 000 000 € d'emprunt sur le budget principal de MACS. Pour rappel, en 2020, la souscription totale était de 4 300 000 €.

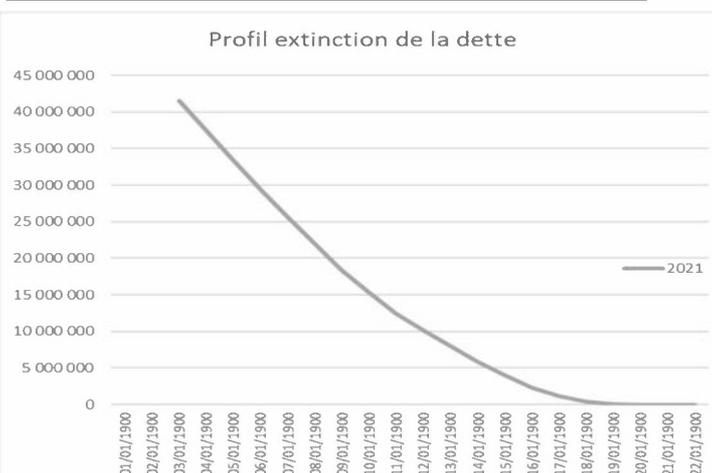


L'annuité d'emprunt augmente pour la deuxième année consécutive, pour atteindre 4,8 M€. Le service de la dette représente 7,6 % (annuités d'emprunt / RRF hors recettes exceptionnelles, hors subventions d'équilibre).

Le capital restant dû au 31/12/2021 est plus de 41,5 M€ et se répartit ainsi :



Et le profil d'extinction ne présente pas d'avarie :



Le ratio connu de toutes les collectivités est la capacité de désendettement. Elle mesure le rapport entre l'épargne nette et l'encours de la dette, la première finançant la seconde.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théorique) nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. À encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Régulièrement, les collectivités empruntent sur des durées de 15 à 20 ans. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est en situation difficile. Les textes plafonnent la capacité de remboursement à 11-13 ans pour les communes de plus de 10 000 habitants et pour les EPCI de plus de 50 000 habitants. Mais les collectivités doivent s'en saisir préalablement. Les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

Évidemment, ces propos sont à nuancer selon les années puisque l'épargne brute représente la situation d'une seule année. Celle-ci peut subir une fluctuation forte une année particulière et impacter ce ratio.

	2018	2019	2020	2021
Soucritption N	3 000 000	10 700 000	4 300 000	4 000 000
CRD 31/12/N	32 718 925	40 648 820	41 488 929	41 529 236
Budget Principal	2,77	2,42	2,99	2,93
Aygueblue	6,40	7,86	8,76	5,95
Déchets environnement	0,00	100,00	10,78	15,21
Pôle culinaire	2,32	3,26	3,35	2,37
Port de Capbreton	1,87	1,21	1,01	0,66
Transport	0,00	4,08	3,72	3,04
ZAE				
capacité de désendettement	2,89	2,72	3,29	3,07

Mais au-delà de la valeur de ce seuil, il faut regarder son évolution. Une collectivité qui a une capacité de désendettement de 9 ans paraît en bonne situation, mais si l'année précédente sa capacité de désendettement était de 6 années par exemple, alors la situation est peut-être déjà critique. Cette dégradation est trop rapide et il sera probablement très difficile d'inverser la tendance. D'autre part, une commune qui se maintient depuis plusieurs années avec une capacité de désendettement de 11 années par exemple, n'est pas forcément en mauvaise situation financière.

Il est paradoxalement plus dangereux d'avoir une capacité de désendettement en progression, quand bien même on serait en dessous des seuils d'alerte, que d'avoir une capacité de désendettement élevée mais stabilisée.

Ainsi, la capacité de désendettement d'une collectivité est à comparer avec la durée d'extinction de sa dette. Elle exprime le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction intégrale de la dette, pour un amortissement de dette moyen, exprimé en nombre d'années.

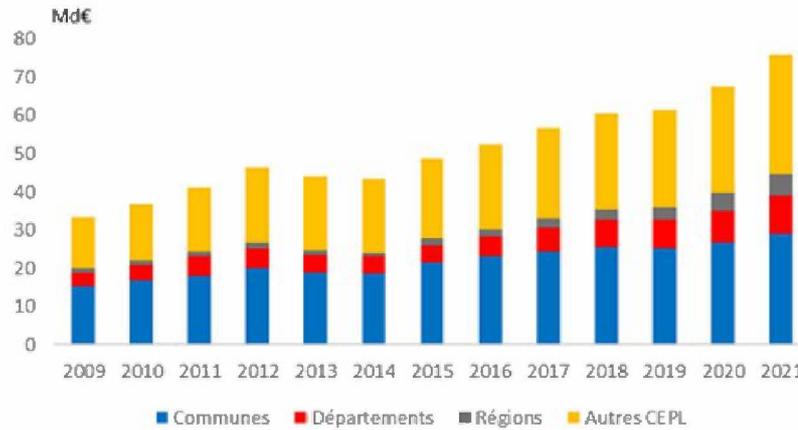
Elle est égale à l'encours de dette divisé par l'amortissement annuel moyen de la dette.

Au 31/12/2021, MACS présente une durée d'extinction de la dette de 17 ans contre 18 années au 31/12/2020.

La capacité de désendettement de MACS est saine. Elle se situe à 3,07 années d'épargne brute.

Elle a fait face à deux années de très forts investissements avec près de 66 M€ sur trois ans et des emprunts limités à 19 M€ sur cette période.

En parallèle, MACS travaille systématiquement l'optimisation de la trésorerie. Il faut savoir que fin 2021, les dépôts au Trésor des collectivités et établissements publics locaux s'élèvent à 76 Md€, en hausse de +12,6 % par rapport à fin 2020, soit un montant équivalent à plus d'une année d'investissement public local. Ils ont été multipliés par 2,3 entre 2009 et 2021.



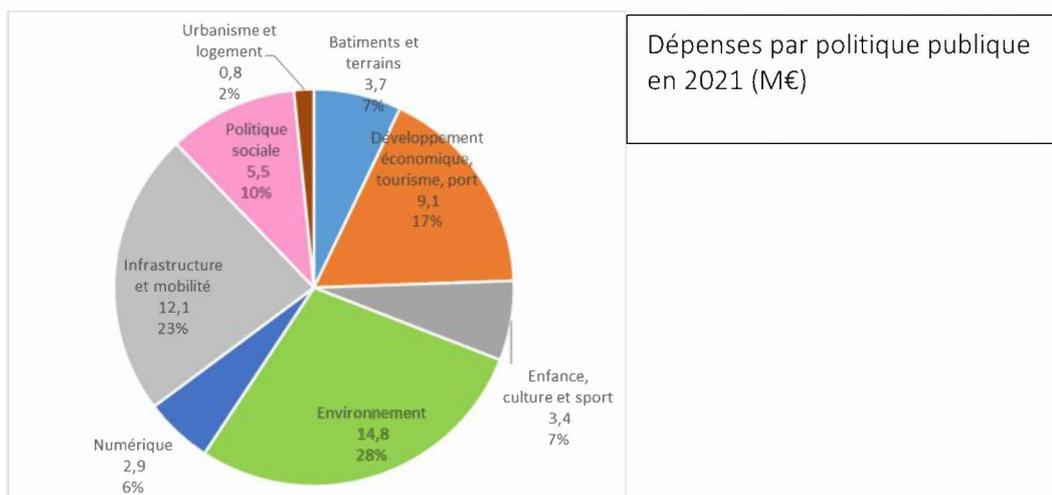
Pour mémoire, l'emprunt a un coût, alors que le stock de trésorerie disponible n'est pas rémunéré. De ce fait, la priorité est donnée à l'utilisation de la trésorerie.

Le contrat d'emprunt souscrit par MACS en 2020 a été négocié en incluant une phase longue de mobilisation, afin de repousser au maximum la libération des fonds et ainsi limiter les intérêts financiers. La moitié de cet emprunt a eu un impact décalé d'un an. Ainsi, la trésorerie affichée sur le compte administratif est limitée à son minimum.

En 2021, MACS a souscrit un emprunt de 3 M€ sur le budget principal et un emprunt de 1 M€ sur le budget annexe Déchets et Environnement. Tous deux ont pu être mobilisés qu'en 2022 conformément au souhait d'optimisation. De plus, l'emprunt sur le budget principal d'un montant de 3 M€ est un emprunt dit « à impact ». Il est assorti d'une bonification de taux sous condition d'engagements ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

4) Orientation des politiques publiques

Afin de mieux comprendre les actions de la Communauté de communes et les cibles prioritaires, un regroupement de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) permet leur analyse.



Avec un total de presque 15 M€, l'environnement est la première dépense de MACS. Il représente 28 % des dépenses des politiques publiques sur le territoire. Sont inclus dans ces dépenses le traitement des déchets, les travaux GEMAPI, les subventions dans le cadre de travaux d'économies d'énergie.

Suivent les dépenses d'infrastructures et de mobilité pour 12 M€, soit 23 % du total. Sont ici comptabilisées les dépenses de voirie, voies vertes, co-voiturage, transport en commun etc. ...

En troisième position le développement économique, le tourisme et le port de Capbreton, y compris les dépenses de zones d'activité économique.

La politique sociale est relativement élevée également. Elle représente 10 % du total des politiques publiques, principalement orientée vers le CIAS et le pôle culinaire.

Par ailleurs, le projet de territoire lancé dès 2021 et s'inscrivant dans la démarche NéoTerra a abouti à des engagements forts pris par la communauté de commune.

Il est désormais nécessaire de quantifier le niveau des ambitions qui permettra d'atteindre les objectifs que la collectivité s'est fixée. En effet, les orientations du projet de territoire s'inscrivent dans les attentes formulées dans NéoTerra, il lui revient de rentrer dans une phase plus opérationnelle et mettre en pratique les grandes orientations retenues.

Les investissements doivent ainsi désormais être ciblés sur des projets répondant aux exigences de cette nouvelle vision pour le futur du territoire.

5) Conclusion

Les points essentiels à retenir sur cette clôture 2021 :

- une année encore marquée partiellement par la crise sanitaire :
 - une baisse des recettes de fiscalité des entreprises,
 - une compensation COVID19 à Vert Marine,
 - une remontée de la restauration scolaire du pôle culinaire mais pas encore un retour à la normale,
- l'entrée d'une fraction de TVA nationale dans le panier de ressource de fiscalité de MACS, ressource sans pouvoir de taux mais qui a fait apparaître une dynamique positive sur cette première année,
- la croissance des charges à caractère général au-delà des objectifs initiaux de par les coûts d'entretien et dépenses d'honoraires,
- les augmentations significatives des coûts du traitement des déchets,
- la poursuite de la montée en puissance des coûts de GEMAPI.

En fonctionnement, la croissance des recettes a supplanté celle des dépenses en 2021, mais principalement du fait qu'en 2020, la tendance était inverse. MACS présente à fin 2021 des chiffres financiers solides et des ambitions fortes.

Le soutien à l'activité locale participe à la dynamique du territoire. Les dépenses d'investissements ont été élevées pour une année de début de mandat (16 M€). L'enveloppe de PPI est de 105 M€ mais la conjoncture actuelle oblige à la prudence face à une inflation au-delà des prévisions.

La situation financière de MACS présente au 31/12/2021 une épargne nette inférieure à 2019 avant COVID mais supérieure à 2020. La capacité de désendettement est stable autour de 3 années en attendant l'accélération prévue pour 2024.

LEXIQUE :

TH :	Taxe d'habitation
TFPB :	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB :	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
CFE :	Cotisation foncière des entreprises
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
IFER :	Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux
TASCOM :	Taxe sur les surfaces commerciales
TEOM :	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
VM :	Versement mobilité

DGF :	Dotation globale de fonctionnement
SITCOM40 :	Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
TGAP :	Taxe générale des activités polluantes
CD40 :	Conseil départemental des Landes
SPL :	Société publique locale
DSP :	Délégation de service public
CIAS :	Centre intercommunal d'action sociale
SAAD :	Service d'aide à domicile
GEMAPI :	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
BP :	Budget primitif
BS :	Budget supplémentaire
DM :	Décision modificative
ETP :	Équivalent temps plein
Chapitre 011 :	Charges à caractère général
Chapitre 012 :	Charges de personnel et frais assimilés
Chapitre 65 :	Autres charges de gestion courante
Épargne brute :	RRF (hors recettes exceptionnelles) - DRF (hors dépenses exceptionnelles)
Épargne nette :	Épargne brute - remboursements d'emprunts
RRF :	Recettes réelles de fonctionnement
DRF :	Dépenses réelles de fonctionnement